



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI L 2017

~~~~~

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mai à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents,

Monsieur Olivier EMERIAU a été nommé secrétaire de séance.

### 1) Compte-rendu du conseil du 10 avril 2017

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Le maire demande aux élus d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif au choix de la maîtrise d'œuvre des travaux rue Bel Air et rue du Goulet. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### 3) Jurés d'assises

Comme chaque année le Maire effectue le tirage au sort public d'une personne à partir de la liste électorale. Ce nom sera transmis à la mairie de Mirabel les Baronnie pour inscription à un tirage au sort final.

### 4) Travaux de voirie- "chicane" à Novézan

Le maire rappelle le projet ancien d'installer un dos d'âne sur la route départementale menant à Novézan. Ce projet a été refusé par les services du Département qui ont proposé à la place l'implantation d'une chicane et ont fourni l'esquisse correspondante. L'entreprise BRAJA a établi un devis d'un montant de 11 970 € HT, comprenant l'élargissement de la route au Sud, le busage du fossé côté Nord, la création d'un terre-plein central et la signalisation.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise BRAJA, et chargent le maire de faire toutes les demandes de subventions possibles, notamment auprès du Département dans le cadre des Amendes de Police.

Toutefois, le Maire indique qu'il demandera des devis à d'autres entreprises avant de lancer les travaux.

**5) Etude et maîtrise d'œuvre des réseaux et voirie rue Bel air et rue du Goulet.**

Le Maire rappelle aux élus le projet de lancer une nouvelle phase de travaux rue du Goulet et rue Bel Air. Il s'agit de rénover ou créer les réseaux d'eau, d'assainissement, de pluvial et de refaire la voirie.

Trois candidats ont déposé une offre pour l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Les propositions ont été analysées et indiquent que les compétences techniques des trois soumissionnaires sont suffisantes et équivalentes.

Les propositions de prix sont les suivantes :

|                 | <b>HT</b> | <b>TTC</b> |
|-----------------|-----------|------------|
| - SAFEGE (SUEZ) | 28 000    | 33 600     |
| - GEOSIAPP      | 25 500    | 30 600     |
| - BEAUR         | 23 600    | 28 320     |

Le Cabinet BEAUR étant le moins-disant, le Maire propose de retenir cette candidature. Le montant est compatible avec la prévision budgétaire (30 000 €).

Après délibération, les élus valident à l'unanimité cette proposition pour un montant de 23 600 € HT, et chargent le Maire d'engager les études et de faire les demandes de subventions.

Le calendrier est le suivant : présentation de l'avant-projet avant le 1<sup>er</sup> septembre, travaux courant 2018, pour une durée de 4 à 5 mois.

**6) Terrain des Auches et projet d'aménagement de l'entrée nord du village.**

Le Maire informe les élus que nous sommes arrivés à la fin de la procédure d'expropriation. Les propriétaires ne feront pas appel de la décision du Tribunal qui a fixé le prix final. En conséquence, la commune dispose maintenant du terrain.

Un appel d'offres avec procédure adaptée en application du code des marchés publics a été lancé. Il comporte deux lots :

- étude architecturale de l'évolution possible des bâtiments (mairie, école, salle des fêtes) en fonction des besoins identifiés. Cette étude permettra un aménagement extérieur plus cohérent et intégrant les besoins futurs.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- étude et maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces extérieurs avec notamment :
  - Espace sécurisé de retournement du car scolaire
  - Accès sécurisé à l'école
  - Accès au niveau inférieur de l'école et au terrain de jeux pour les personnes à mobilité réduite
  - Traitement paysager de l'ensemble

Le dépôt des dossiers de candidature est jeudi 18 mai dernier délai, et l'ouverture des plis aura lieu Vendredi 19 mai à 9 heures en présence du CAUE qui accompagne la commune dans cette démarche. Les entretiens avec les candidats présélectionnés auront lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. La commune bénéficie du soutien de la CCBDP qui a retenu cette opération dans le cadre du contrat de ruralité qui devrait faciliter l'accès aux subventions.

8) **Dossiers en cours.**

- **Extension et restructuration des bâtiments du Foyer Gounod**

le permis de construire a été déposé. Une réunion entre commune, CCBDP et services de la DDT va rapidement être programmée pour étudier le dossier.

- **Film** : le tournage a commencé aujourd'hui. Certaines rues seront bloquées ponctuellement jusqu'au 3 juillet si l'équipe de tournage ne prend pas de retard. Un planning est régulièrement affiché sur 4 panneaux communaux pour informer la population.

Les relations avec les équipes de la production sont excellentes et celles-ci font le maximum pour limiter la gêne inévitable occasionnée.

- **Conseil communautaire** : le Maire et Maryse BONNEVIE ont assisté à une séance du conseil le 9 mai dernier à Condorcet :

- la mise en place de l'organisation de la nouvelle communauté de communes continue, c'est un gros chantier, compliqué en raison des pratiques différentes qui existaient par le passé dans les quatre communautés.

- beaucoup de débats au sujet de la compétence voirie,

- le règlement et les contrôles annuels du SPANC seront identiques, le montant de la taxe annuelle de 25 euros est maintenu.

- transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité a été refusé par la majorité qualifiée des communes

- le transfert aux intercommunalités de la compétence "eau, assainissement et pluvial", initialement prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est remis en cause dans beaucoup de coins de France. Le Sénat propose de laisser la compétence aux communes.

Dans ce contexte, la proposition de la CCBDP d'inscrire en compétence optionnelle ce dossier pour préparer ce transfert a été refusée après un débat très animé (6 abstentions 37 voix pour et 38 voix contre).

- **Modifications du PLU** : l'enquête publique a eu lieu sans événement majeur, et la municipalité est dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- **Révision du PLU : un atelier de réflexion sera organisé le 14 juin prochain de 18h30 à 20h30** . La municipalité souhaite vivement la participation d'un groupe de 25 participants représentatif de la population venterolaise dans sa diversité.

**9) Divers.**

- **Vide grenier** du 14 mai : très agréable sous le soleil, une belle manifestation, bien organisée par l'APE.
- **Rond-Point de Novézan** : rendez-vous est pris avec la maison familiale de Richerenches le 1<sup>er</sup> ou 2 juin prochain pour évoquer le réaménagement et fleurissement de cet emplacement.
- **Travaux de rénovation du cimetière de Novézan** : ils sont terminés et donnent entière satisfaction.
- **Réfection route des Crêtes** : les propriétaires des parcelles attenantes vont être convoqués à une réunion avant programmation des travaux de réfection. Il s'agit d'organiser la suppression des arbres dont les racines déforment la chaussée.
- **Taille des tilleuls route de la Gare** : elle va être faite par des élus volontaires, en principe le samedi 8 juillet.
- **Tonte des bords des routes** : un premier passage aura lieu très prochainement, et sera réalisé par l'entreprise Jean-Claude GRAS.
- **Hydrants** : de nouvelles directives ont été instaurées par la Préfecture au sujet des bornes d'incendie. Le dossier sera traité très rapidement pour savoir si la commune doit engager des travaux de mise aux normes.
- **TAPS** : les élus ont évoqué l'avenir des temps d'activités périscolaires. A l'heure actuelle aucune modification n'est imposée, et la commune maintiendra les TAPS pendant l'année scolaire 2017-2018.
- **Logement communal** : un logement type F4 se libérera en août. La municipalité le propose d'ores et déjà, et étudiera la candidature en priorité d'une famille avec enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 11.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : Mardi 6 juin 2017 à 20h30.